

LA SANTENOISE



RÈGLEMENT



1^{ère} édition d'une
course 100% féminine
au profit de la Ligue contre le Cancer du sein

Règlement 2021

« La Santenoise »

Introduction :

Octobre rose est une campagne annuelle de communication destinée à sensibiliser au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche. Le symbole de cet évènement est le **ruban rose**. Par le biais de cette manifestation Santeny s'inscrit en solidarité dans les villages qui soutiennent cette grande cause nationale.

Article 1 - Présentation :

La 1^{ère} édition de « la Santenoise » course / marche féminine aura lieu le 25 septembre 2021 à partir de 10h. Elle est **GRATUITE**.

Cette course est ouverte aux personnes à partir de 16 ans le jour de l'épreuve. Le parcours de 5 km ou 8 km sera entièrement balisé.

L'épreuve de course donnera lieu à un classement des 3 premières coureuses, selon 3 catégories d'âge.

L'épreuve de marche n'est pas une compétition ; les marcheuses n'auront pas de classement.

Le RV est donné à 9h à la salle multisports – Site des 4 Saules (voie aux vaches) et le départ est fixé à 10h ; l'arrivée se fera à la barrière au niveau du gymnase en sortie de la forêt.

Un ravitaillement liquide et solide sera proposé à l'arrivée.

L'organisation de cette manifestation vient en aide pour lutter contre le cancer du sein et une collecte de dons sera faite sur place à la fin de la course. .

Article 2 - Conditions de participation :

« La Santenoise » peut se faire en courant ou en marchant.

Pour l'épreuve course : il faut obligatoirement s'inscrire et fournir un certificat médical de moins d'un an à la date de la course, avec mention obligatoire « **APTE À LA PRATIQUE DU SPORT** » ou une licence sportive en cours de validité. Sans cette pièce, la participante ne pourra se présenter et participer à l'évènement.

Cette pièce obligatoire ainsi que la pièce d'identité seront demandées et à présenter lors du retrait des dossards (à partir de 9h devant la salle multisports).

Pour toute personne mineure le jour de l'épreuve, une autorisation parentale (à télécharger sur le site de la mairie) lors de l'inscription sera à fournir ainsi qu'un justificatif d'identité comportant l'âge de l'enfant.

Pour l'épreuve marche : seule une pièce d'identité vous sera demandée à votre arrivée lors du retrait de votre dossard.

Article 3 – Modalités d'inscription :

Le formulaire d'inscription est à télécharger à partir du 9 août 2021 sur le site de la mairie et à nous retourner avant le 19 septembre 2021 par mail à communication@mairie-santeny.fr, par courrier ou dans la boîte aux lettres de l'Espace Services Citoyen sis 1 rue de la Fontaine à Santeny.

Ne pas oublier de fournir votre certificat médical ou votre licence en cours de validité le jour de la course lors du retrait de votre dossard.

Article 4 - L'encadrement :

L'encadrement du parcours sera assuré par le service événementiel et par le service des sports ainsi que par des bénévoles sur site ; un stand de la Croix Rouge sera présent.

Article 5 - La sécurité :

La sécurité du site sera assurée par la Police pluricommunale et par le personnel communal.

Article 6 - Assurance et responsabilité:

L'organisateur est couvert en responsabilité civile par une police d'assurance. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leurs licences. Il incombe aux non licenciés de contracter une assurance personnelle (responsabilité civile et individuelle accident). Chaque coureur participe à cette épreuve sous sa propre responsabilité. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique consécutive à un mauvais état de santé. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dommage qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

En cas de force majeure ou pour motif indépendant de la volonté de l'organisateur, la course pourra être reportée ou annulée. L'organisation se réserve le droit de reporter la date de l'évènement en cas d'intempérie par exemple.

Article 7 - Informations complémentaires :

Dans le contexte sanitaire actuel, la participation à « la Santenoise » se fera dans le strict respect des règles édictées à cette date par le Gouvernement, à savoir :

- présentation de votre passe sanitaire, ou
- d'un test PCR de moins de 48 h, ou
- d'un certificat justifiant de votre rétablissement disponible sur votre compte AMELI.

L'organisation ne pourra pas être tenue responsable du non-respect de ces règles par les participantes inscrites.

Chaque participante s'engage également à respecter l'intégralité des règles et recommandations édictées par les autorités compétentes, notamment celles relatives aux gestes barrières, au port du masque et aux restrictions.

Si la participante présente un / des symptôme(s) d'une infection par le virus COVID 19 ou si la participante a été testée positive dans les quatorze jours précédant l'évènement, la participante s'engage à ne pas prendre part à l'évènement.